

# «L'emplacement du futur Musée des beaux-arts est totalement légal»

## ENGAGEMENT

Trois ministres pour dire qu'il n'y a plus de recours possible contre le plan d'affectation de Bellerive. Le Conseil d'Etat a tenu à manifester son attachement au projet.

LAURENT BUSSLINGER

On ne sait pas encore si on votera, mais la campagne sur le nouveau Musée cantonal des beaux-arts est engagée. Alors que le comité référendaire est dans la rue pour récolter 12 000 signatures d'ici au 9 juillet, le Conseil d'Etat vaudois était hier devant les médias. Pas moins de trois ministres – Anne-Catherine Lyon pour la Culture, Jean-Claude Mermoud pour le Développement territorial, et le président Pascal Broulis – pour annoncer que plus aucun obstacle légal ne se dresse contre l'utilisation culturelle de Bellerive.

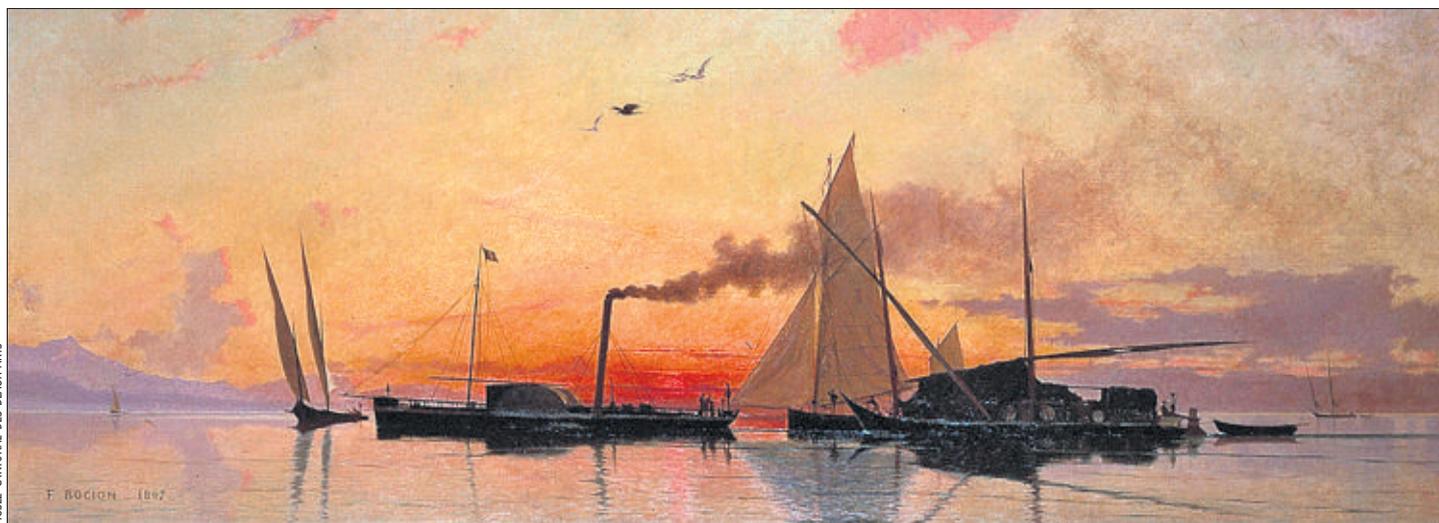
## Entré en force

Le fait du jour s'énonce vite: le plan d'affectation cantonal 310, indispensable à l'érection du musée, n'a pas été contesté dans les délais devant le Tribunal fédéral. Sa légalisation, le 21 avril dernier par le Tribunal cantonal, est donc définitive. «L'emplacement du futur Musée des beaux-arts est totalement légal, personne ne peut dire que nous avons spolié le



CORINNE ABERHARD

**DÉTERMINÉS** Pascal Broulis, Anne-Catherine Lyon et Jean-Claude Mermoud (de g. à dr.) ont saisi l'étape juridique d'hier pour défendre fortement le projet. En vantant les œuvres qu'il permettra de voir, comme cette huile de Bocion de 1867.



MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

droit», a insisté Jean-Claude Mermoud.

Une technicité? «Pas du tout, c'est une étape capitale», a insisté Anne-Catherine Lyon, glissant que le gouvernement crai-

gnait de voir son projet retardé durant des mois par cette étape juridique. Mais ce feu vert a surtout été l'occasion d'une opération de charme pictural, avec la projection d'un échantillon

des trésors qui dorment dans les caves du canton, faute de place d'exposition dans le Palais de Rumine. Et que défilent les toiles de Corot, de Bocion ou de Hodler, qui ont d'ailleurs sou-

vent pris les paysages lémaniques pour sujet. «Annuellement, on ne peut aujourd'hui présenter plus de 2% des 8500 œuvres que nous détenons, le nouveau musée nous permet-

tra de décupler ce chiffre», a renchéri Bernard Fibicher, directeur du musée. Pour Anne-Catherine Lyon, c'est clair: «Le projet conjugue l'harmonie du lieu, de l'architecture et des œuvres.»

Plus évasif en ce qui concerne l'architecture (*voir ci-dessous*), Pascal Broulis s'est fait le chantre de l'impact économique du futur édifice: «C'est aussi une façon de vendre le canton de Vaud à l'extérieur, d'en donner une image constructive et positive.» Sans compter qu'il s'agit du projet culturel phare de la législature, tel qu'inscrit dans le programme de gouvernement publié en novembre dernier.

## «Ça me laisse froid»

Pas de quoi impressionner le comité référendaire. «Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de recours que c'est légal», réagissait hier son président, Pierre Santschi, rappelant que les contestataires ne s'étaient pas vu reconnaître la qualité pour recourir. «Il n'y a pas eu de décision sur le fond, et dans ces circonstances les péripéties juridico-contradictoires du Conseil d'Etat me laissent absolument froid», lance l'ancien député Vert. «Il n'y a qu'un verdict valable, c'est celui du peuple, et c'est lui que nous nous employons à obtenir», conclut-il. ■

Voir également  
notre dossier sur

[www.24heures.ch](http://www.24heures.ch)